



Actualités

des sons bien supérieurs. On reste cependant loin du record détenu par une « cornemuse » nord-américaine pour enfants : 132,5 dB (A) ! Selon Christian Canepa, rien ne démontre à l'heure actuelle que les oreilles enfantines soient plus sensibles que celles des adultes. Mais, les enfants ne pensent pas à se protéger instinctivement du bruit et peuvent rester exposés sans conscience du danger. Aussi est-il très important de protéger les jeunes enfants du bruit ambiant et notamment de celui provenant de leur jouet favori ! Par ailleurs, un des problèmes majeurs de ces jouets bruyants est l'accoutumance rapide des enfants à leur volume sonore élevé et ce, à des âges de plus en plus précoces. Cela les amène parfois à modifier inconsciemment leur comportement psychosocial : ils ne supportent plus de rester dans des environnements calmes et ont du mal à fixer leur attention. » ajoute Christian Canepa



les pistolets à amorces, les poupées parlantes, les véhicules munis de klaxons et de sirènes, les talkie-walkie, les instruments de musique et les jouets à manivelle.

Afin de préserver au maximum le capital auditif des enfants, il est conseillé :

- de sensibiliser son entourage en lui demandant de ne pas opter pour des jouets aux niveaux sonores trop élevés.
- en boutique, de ne pas hésiter à tester les jouets et de mesurer le niveau sonore grâce aux nombreuses applications disponibles gratuitement sur les Smartphones.
- il faut également aménager des « périodes tranquilles ». Les enfants doivent apprendre que le silence peut être agréable et que le bruit n'est pas toujours synonyme d'amusement. Le cerveau et les oreilles ont besoin de pauses régulières vis-à-vis de l'exposition au bruit afin de pouvoir « récupérer ». Il est donc important de sensibiliser les enfants au silence dès leurs plus jeunes âges.

www.hear-the-world.com

Toutes les mesures ont été effectuées en utilisant un filtre de pondération A, en conformité avec la norme IEC 651, qui correspond à la perception auditive réelle. Les niveaux de décibels les plus élevés ont été enregistrés pour des jouets avec des sons à impulsion courte beaucoup plus nocifs que les bruits continus qui produisent un niveau sonore modéré. Il faut donc être particulièrement prudent lors du choix de jouets comme les sifflets, les trompettes,...

Des chercheurs du département d'otolaryngologie de l'université d'Irvine en Californie ont également mesuré les niveaux sonores de 24 jouets dans une cabine insonorisée. Ils ont découvert que tous les jouets avaient des niveaux excédant les 90 décibels, et que certains dépassaient les 100 décibels !

Pour la saison des fêtes, l'association American Speech Language a également publié un avertissement au sujet des jouets bruyants, avec une liste des plus nuisibles, notamment

VIENT DE PARAÎTRE

Ademe & Vous : dossier spécial bruit

Le numéro 51 du magazine de l'ADEME est consacré à la problématique du bruit. Ce dossier offre notamment un éclairage sur les initiatives transversales de l'Agence pour lutter contre les nuisances sonores.



Ce dossier rappelle les trois axes selon lesquels l'Agence décline ses actions. A savoir : soutenir l'avènement de solutions techniques susceptibles de réduire le bruit des transports, notamment à la source, et dans les bâtiments ; accompagner les collectivités territoriales

et les gestionnaires d'infrastructures de transport dans la mise en place de solutions pérennes afin de diminuer l'impact des nuisances sonores ; animer le débat sur le sujet du bruit, et faire fructifier les initiatives locales grâce à un réseau d'ingénieurs.

Interrogés sur la façon dont l'Agence envisage d'orienter ses futures actions en matière de gestion de l'environnement sonore, Patrice André et Emmanuel Thibier, ingénieurs au service Organisations urbaines de l'ADEME, rappellent tout d'abord l'intérêt que représente le suivi de la mise en place des quatre nouveaux observatoires du bruit dans les grandes agglomérations, un déploiement cofinancé par l'Ademe en coopération avec le ministère chargé de l'Écologie. La continuité du financement d'opérations de R & D sera bien sûr assurée, après, selon l'expression d'Emmanuel Thibier, une « année 2011 exceptionnelle de ce point de vue ».

Quant à l'accompagnement des collectivités, leur part dans l'équilibre du Plan bruit 2009-2013 devrait augmenter. Enfin, il conviendra de ne pas sous-estimer l'importance du levier de l'urbanisme pour renforcer le traitement du bruit. Identifier comment la thématique bruit peut servir ou impacter l'urbanisme, formuler des propositions concrètes en termes de méthodologie et de technique dans l'approche environnementale de l'urbanisme, telles sont les directions que l'ADEME entend explorer.

Moins de décibels pour une vie plus belle – Dossier n° 51 – décembre 2011

Pour en savoir plus : www.ademe-et-vous.ademe.fr